

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DU 30 janvier 2012.

Présents

M.M.D'HAENE Marc, Bourgmestre.

MM.DELSOIR Damien, DEGRYSE Achille, Mme. Anne-Marie FOUREZ, Echevins.

MM.FLEURQUIN René, DEMORTIER André, Mme.TAELMAN Rita, MM.BERTE Jean-

Pierre, DENIS Roland, Mmes.LOISELET Christelle, MM.DELHAYE Pierre,

PIERRE Aurélien, SMETTE René, MAHIEU Eric/Conseillers.

Absentes et excusées : Mme Sophie POLLET/Echevine

Mmes.Dorothee DUPONCHEEL/Charlotte NGO-

TONYE/Conseillères

SEANCE PUBLIQUE

Le groupe OSER a demandé l'inscription de deux points supplémentaires, à savoir :

a) Réfection de la Chaussée d'Audenarde dans la traversée de la place d'Hérinnes - Vote

b) Assainissement du fossé à la rue Cache Malainne - Vot

1. Plan Triennal 2010-2012 - modification - approbation

Vu le décret du Conseil Régional Wallon du 30 avril 1985 modifié le 25 juin suivant, relatif aux subventions octroyées par la Région Wallonne à certains investissements d'intérêt public ;

Vu l'arrêté de l'Exécutif Régional Wallon du 20 novembre 1985 relatif aux subventions octroyées par la Région Wallonne à certains investissements d'intérêt public ;

Vu le décret du Conseil Régional Wallon du 1^{er} décembre 1988, modifié par les décrets des 20 juillet 1989 et 30 avril 1990, relatif aux subventions octroyées par la Région Wallonne à certains investissements d'intérêt public ;

Vu l'arrêté de l'Exécutif Régional Wallon du 16 décembre 1988 relatif aux subventions octroyées par la Région Wallonne à certains investissements d'intérêt public ;

Considérant qu'il appartient au Conseil communal d'approuver le programme triennal des travaux, le mode de passation des marchés et le principe de la demande des subventions auprès du Ministre de la Région Wallonne ;

Considérant que la désignation des adjudicataires entre exclusivement dans les attributions du Collège des Bourgmestre et Echevins ;

Vu l'arrêté royal n° 5 du 18 avril 1967 relatif au contrôle de l'octroi et de l'emploi des subventions ;

Vu la circulaire ministérielle n° T.S. C. 92 / 1 du 4 août 1992

Vu la circulaire ministérielle du 18 janvier 2010 relative à l'élaboration des programmes triennaux 2010 - 2012 ;

Vu la réunion de la commission « travaux » qui s'est tenue le 22 septembre 2010 ;

Vu la délibération du conseil communal en séance du 18 octobre 2010 par laquelle celui-ci décide d'approuver le programme triennal 2010 - 2012 ;

Vu l'arrêté ministériel du 15 juillet 2011 par lequel le Ministre Furlan approuve le programme triennal 2004 - 2006 de notre commune ;

Considérant la réunion qui s'est tenue en date du 26 mai 2011 avec l'intercommunale IPALLE relative à la présentation des projets d'assainissement ;

Considérant que trois projets d'égouttage prioritaires (rue des Prairies et arrière de la chaussée d'Audenarde à Herinnes - rues Frayère et Moulin à Obigies ainsi que le cadastre des réseaux) doivent être ajoutés dans le programme triennal ;

Considérant le courrier d'IPALLE en date du 27 mai 2012 nous transmettant les 3 fiches complémentaires relatives aux projets exclusifs dont question ci-dessus ;

Considérant que le caractère exclusif d'un dossier peut entraîner son acceptation par le Ministre sous réserve de l'avis favorable de la SPGE pour autant que la situation financière de la commune le permette ;

Considérant l'avis favorable du Collège communal en séance du 27 juin 2011 quant aux projets repris ci-avant ;

Considérant le courrier du 13 septembre 2011 par lequel le SPW - Département des Infrastructures subsidiées - sollicite l'obtention de la modification de notre programme triennal incluant les 3 dossiers d'égouttage exclusif suivants : rue des Prairies et arrière de la chaussée d'Audenarde à Herinnes - rues Frayère et Moulin à Obigies - cadastre du réseau ;

Considérant dès lors qu'il y a lieu de procéder à une modification du programme triennal 2010 - 2012 incluant les 3 projets susmentionnés ;

Vu le Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation ;

A l'unanimité, le Conseil décide :

Article 1^{er} : d'introduire une modification du programme triennal 2010 - 2012 portant sur les dossiers suivants :

Obigies : rue Frayère et rue du Moulin
→337.890 € HTVA

Hérinnes : derrière la rue des Praires et la Chaussée d'Audenarde :
→104.760 € HTVA

Cadastre du réseau existant
→38.250 € (4000 m x 9,56 €).

Article 2 : de solliciter de M. le Ministre de la Région Wallonne ayant les travaux subsidiés dans ses attributions, la subside de cette modification de notre programme triennal 2010 - 2012.

Article 3 : de transmettre la présente décision aux autorités compétentes.

2. Achat d'un groupe hydrophore - ratification d'une décision du Collège communal

- Vu la loi du 24 décembre 1993 relative aux marchés publics et à certains marchés de travaux, de fournitures et de services ;

- Vu l'arrêté royal du 8 janvier 1996 relatif aux marchés publics de travaux, de fournitures et de services et aux concessions de travaux publics ;

- Vu l'arrêté royal du 26 septembre 1996 établissant les règles générales d'exécution des marchés publics et des concessions de travaux publics ;

- Vu l'arrêté royal du 29 janvier 1997 qui fixe au 1^{er} mai 1997 l'entrée en vigueur de la nouvelle réglementation en matière de marchés publics ;

- Vu le code de la démocratie locale et de la décentralisation ;

- Vu la décision du 20 décembre 2011 par laquelle le Collège communal décide par mesure d'urgence de procéder à l'acquisition et au placement d'un groupe hydrophore destiné à la salle R. Lefebvre à Hérinnes auprès de la firme THERSA SA dont le siège est

établi à 7700 Mouscron, Drève Gustave Fache, 5 pour un montant de 1.294,70 € TVA comprise.

- Considérant qu'il y a lieu de soumettre cette décision à la ratification du Conseil communal ;

DECIDE, à l'unanimité :

Article 1er : La résolution du 20 décembre 2011 par laquelle le Collège communal décide par mesure d'urgence de procéder à l'acquisition et au placement d'un groupe hydrophore destinés à la salle R. Lefebvre à Hérinnes auprès de la firme THERSA S.A. dont le siège est établi à 7700 Mouscron, Drève Gustave Fache, 5 pour un montant de 1.294,70€ TVA comprise, est ratifiée.

Article 2 : La dépense y afférente sera imputée au service extraordinaire de la modification budgétaire numéro 2 de l'exercice 2011, à l'article 124/744-51.

Article 3 : La présente résolution sera annexée au mandat de paiement.

3. Exercice 2012 - Budget du CPAS - approbation - décision

Mme Christelle Loiselet, Présidente, présente sa note de politique générale.

Comme les années précédentes, l'élaboration du budget a tenu compte des paramètres prévisibles pour l'année 2012.

- du maintien de l'intervention communale (réajustée) au même montant et ce, depuis plusieurs années.
- Des instructions de la circulaire budgétaire
- De la répartition du volume assistantes sociales entre les différents postes
- Du nombre de revenus d'intégration et d'étrangers à notre charge
- Du montant des différents fonds
- De la mise au travail de personnes en difficultés dans le cadre de l'article 60 au sein du CPAS et de la Commune
- Des conventions avec divers services
- Des aides à apporter aux personnes en difficulté sous forme d'aides sociales, d'avances ou de colis alimentaires
- Des obligations au service de la MR/MRS
- Du nombre de repas du service de repas à domicile
- Du nombre d'heures prestées en titres-services

Le nombre de revenus d'intégration se maintient plus ou moins.

Le nombre d'étrangers à notre charge diminue.

La pauvreté, la précarité et l'exclusion sociale est présente dans notre entité.

Par contre, la pauvreté s'observe plus fréquemment dans les zones urbaines. En zone rurale, l'accessibilité est plus compliquée, pour les personnes en difficulté, à l'emploi, au logement, aux services, à la mobilité

Dans le contexte rural, l'offre d'emplois globale est plus limitée.

Les logements sont achetés par des personnes extérieures à l'entité, le prix des terrains et des logements augmentent.

Beaucoup de personnes rencontrent des problèmes pour disposer d'un logement sain et abordable. L'accession à la propriété est financièrement impossible pour de nombreux citoyens.

Les personnes à bas revenus se tournent vers le marché locatif privé. Or, on constate, depuis des années, un problème généralisé d'accès à un logement abordable. Se loger devient un parcours du combattant dans nos entités rurales. Objectiver les loyers en fonction des caractéristiques des habitations serait une nécessité.

La création de nouveaux logements sociaux à Hérinnest et à Pecq fera le bonheur de certains Pecquois mais feront migrer vers notre entité des personnes en difficultés extérieures à Pecq.

En matière de logement, notre CPAS a un rôle d'accompagnement d'une part mais aussi d'aide en terme d'avance de garantie locative.

Ces garanties seront constituées sur une longue période afin de permettre un remboursement raisonnable.

- La rationalisation et les économies d'échelle entraînent une diminution des équipements et services : téléphone, boîte aux lettres de la poste, transports en commun...

L'accès et le coût des transports en commun représentent une difficulté supplémentaire.

Le CPAS est un service de première ligne amené à encadrer et à orienter les bénéficiaires afin d'avoir accès aux services.

Le risque de pauvreté est plus important chez les personnes isolées et les familles monoparentales.

L'emploi constitue souvent un rempart contre la pauvreté. Cependant, un emploi en lui-même n'offre pas de garantie de sortir ou de se maintenir hors de la pauvreté. L'emploi permet des projets de vie à condition de rencontrer 2 critères fondamentaux : la stabilité de l'emploi et le salaire.

L'insécurité en matière de revenus tend à accroître la précarité.

La formation est de plus en plus déterminante. La formation de faible niveau entraîne une plus grande exclusion. Notre encadrement et notre aide dans l'orientation du bénéficiaire afin d'améliorer sa situation sont importants.

Les exclusions du chômage ne tiennent pas suffisamment compte de la situation sociale des chômeurs ni de leurs chances sur un marché de l'emploi caractérisé par une offre insuffisante d'emplois de qualité. Il existe un certain nombre de décisions négatives (exclusions définitives ou sanctions temporaires) qui touchent en premier les chômeurs précarisés. Ces personnes se retrouvent au CPAS.

Il faut aborder aussi la pauvreté subjective qui est basée sur la difficulté des familles à joindre les deux bouts. Dans ces conditions, le CPAS a une aide ponctuelle.

Notre mission d'action sociale est très diversifiée.

Le Home Général Le Maire :

L'avant-projet de la mise en conformité du Home Général Le Maire est finalisé et approuvé par le Conseil de l'Action Sociale.

Les démarches ont été entreprises afin d'introduire la demande de subside. Notre dossier est susceptible d'obtenir un subside.

Pour rappel, le subside est calculé sur le nombre de lits acquis et non sur le nombre de lits prévus dans le projet.

Notre dérogation est valable jusqu'en 2015.

Des démarches sont entreprises afin de leur proposer au Conseil la meilleure possibilité de financement.

Une introduction de demande de lits supplémentaires est proposée au Conseil.

AU SERVICE ORDINAIRE

Au niveau des dépenses

A l'administration générale :

Les dépenses de personnel sont prévues.

La dépense pour le secrétaire faisant fonction est approvisionnée pour 1 mois.

La dépense pour le secrétaire statutaire est provisionnée pour 11 mois.

Le receveur est prévu à mi-temps, l'aide-administrative pour 30h, l'aide-comptable à temps plein, un administratif à temps plein.

Les frais de fonctionnement sont prévus.

Une provision équivalente à un 0.5 ETP est prévue pour le conseiller en prévention.

Aux services généraux

Montant des cotisations patronales à la CRPC est prévu.

Au poste de consultations juridiques

Service rendu par une convention avec le barreau de Tournai. Ce service est maintenu et permet un entretien/conseil avec un avocat. Ce service est proposé aux personnes en difficulté sociales.

Au service de médiations de dettes

La permanence du vendredi matin à l'Administration communale en plus de celles prévues sur le site du CPAS sera maintenue.

Depuis l'ouverture du service, 96 dossiers ont été ouverts, 73 d'entre eux ont été clôturés pour diverses raisons : déménagement, orientation vers un règlement collectif de dettes, personnes décédées ou par manque de collaboration.

En 2011, 6 nouveaux dossiers ont été ouverts.

En 2011, 17 dossiers des années antérieures sont encore ouverts et en cours.

11 dossiers ont été clôturés.

23 dossiers sont actifs au 06/12/11

Les honoraires d'avocat avec qui le CPAS a une convention dans le cadre de la médiation sont prévus.

La formation du personnel est indispensable et obligatoire pour le bon fonctionnement du service ainsi que l'obtention des subsides.

Beaucoup de personnes vivant dans la pauvreté sont confrontées au surendettement. Toutes les personnes surendettées ne sollicitent pas un service de médiation de dettes.

Certains facteurs expliquent le phénomène de surendettement.

L'achat à tempérament est une cause importante. L'augmentation des loyers, le coût de la vie, la facilité de commande par correspondance, les factures d'énergie, l'augmentation des frais de téléphone, le fait que les revenus de remplacement n'augmentent pas dans la même proportion que le coût réel de la vie... sont des facteurs de surendettement.

Notre CPAS propose 2 types d'aide :

- la guidance financière (conseils donnés sur les dettes à rembourser en priorité, aide aux différents paiements...)
- la médiation de dettes (accompagnement plus intense, le CPAS doit négocier un plan de remboursement avec les créanciers).

Pour certaines situations, une procédure de règlement collectif de dettes est introduite. Cette procédure judiciaire consiste en l'établissement, par un médiateur de dettes sous l'autorité d'un magistrat, d'un plan de remboursement de toutes les dettes. Tous les dossiers ne sont pas admis en règlement collectif de dettes.

Le montant des revenus est, dans ce cas, un élément important.

En Commission locale d'avis de coupure, guidance, aide sociale pour fourniture d'énergie

Une portion d'horaire assistant social est prévue pour le traitement du Fonds énergie et de l'allocation de chauffage.

L'intervention dans les charges locatives et le fonds mazout sont prévus sur base de l'année 2011.

Pour 2011, 133 demandes (162 en 2010) ont été recevables pour bénéficier du fonds mazout et 17 (au 30/11/11) familles ont bénéficié du fonds d'énergie.

D'autre part, un droit de tirage existe au niveau de la SWDE : 12 demandes ont été traitées dans ce cadre.

En autres actions sociales :

En 2011, le fonds social et culturel est intervenu, dans le cadre de l'article 4 pour des excursions scolaires, des camps de mouvement de jeunesse et sportifs, des classes vertes, des classes de ville, différents stages, expositions.

Une excursion collective à Paradisio a été organisée par nos bénéficiaires.

Dans le cadre de l'article 6, des aides ont été données pour des abonnements de bus, des revues scolaires, des frais scolaires.

Pour 2012, les besoins sont évalués et un choix sera fait par le comité d'action sociale.

En aide sociale

La somme prévue pour le revenu d'intégration a été évaluée sur base de 2011 (novembre 2011 : 28 RIS)

L'aide sociale en espèces augmente et reste, dans certains cas, la seule aide à envisager.

Une personne est engagée dans le cadre du plan Cine par une entreprise d'économie sociale hors entité.

L'aide sociale pour étrangers est prévue : le nombre d'étrangers à notre charge a diminué. Il nous reste 1 dossier étranger contre 3 en 2011 avec aide sociale équivalente au RIS (1 aide remboursable à 100 %)

Les différentes avances sont provisionnées.

Il est intéressant de se rappeler les montants du minimum vital :

		Revenu d'intégration sur base annuelle au 01/09/11	Revenu d'intégration sur base mensuelle au 01/09/11
<u>Catégorie 1</u> Personne cohabitante		6161,46 €	513,46 €
<u>Catégorie 2</u> Personne isolée		9242,20 €	770,18 €
<u>Catégorie 3</u> Personne vivant avec une famille à sa charge		12322,93 €	1026,91 €

A la maison de repos et/ou MRS :

Les dépenses du personnel sont prévues.

Un 0,25 temps plein personnel de réactivation est prévu.

Le traitement d'un directeur est prévu.

Les honoraires du médecin coordinateur sont prévus.

Les dépenses du personnel tiennent compte des exigences INAMI (prime d'attractivité, horaires de soirée...)

Mon souhait de privilégier la formation a été concrétisé afin que le personnel puisse remplir au mieux sa mission.

En 2011, les formations suivantes ont été organisées et ouvertes au personnel soignant d'une commune voisine :

- Le Directeur de MR et l'infirmière en chef : coacher une équipe au quotidien pour mieux atteindre vos objectifs
- Les infirmières : les pansements
- Les aides-soignants : la manutention et l'ergonomie
- Pour ces 2 fonctions : la psychologie du vieillissement
- Pour le personnel de cuisine : l'autocontrôle

Il est toujours à souligner le maintien raisonnable des dépenses de fonctionnement.

Le remboursement d'emprunt pour le bureau d'accompagnement et les honoraires d'architecte est prévu.

En Initiative Locale d'Accueil :

Les dépenses de personnel sont prévues.

Un prélèvement est prévu pour le fonds de réserve extraordinaire pour l'ila.

En effet, un véhicule 7 places sera acheté afin de faire face aux déplacements imposés à l'assistante sociale en accompagnement des familles accueillies en ILA.

Nous avons une ILA qui peut accueillir 4 personnes et une ILA de 5 personnes.

La seconde ILA est opérationnelle depuis février 2011.

Dans ce cadre, le CPAS a loué un bâtiment à Hérinnes.

Les dépenses nécessaires sont provisionnées.

Au service d'aide familiale :

Comme chaque année, notre participation à ce service par la convention existante avec l'ADMR est prévue.

Au service baby-sitting et service de garde à domicile :

Comme chaque année, notre participation à ce service par la convention existante est prévue.

Au service repas à domicile :

Le service repas à domicile rend service à des ménages mais aussi aux écoles. Le nombre de repas à domicile diminue ainsi que le nombre des repas dans les écoles.

Par contre, il ressort de ce service un déficit important.

Au magasin de seconde main :

Une personne dans le cadre de l'article 60 est prévue au magasin.

Petites provisions de fonctionnement.

Pour rappel, ce service est accessible à toute la population et les bénéficiaires du CPAS ont une réduction de 50 % sur les prix grâce à une carte délivrée par le service social.

Les titres-services

Nous proposons une aide à domicile pour le ménage : nettoyage, repassage, préparation de repas, lavage de vitres,... pour 7,50 euros de l'heure.

168 heures de prestations par semaine sont comptabilisées.

Ce service emploie 2 ETP, 2 personnes à 32h, 1 personne à 20h et 1 personne à 16 h.

A la réinsertion socioprofessionnelle

1 personne est mise à disposition de l'administration communale.

8 articles 60 sont provisionnés.

Un contingent de 1 personne nous est octroyé grâce à la convention dans le cadre de l'économie sociale.

Un temps plein dans le cadre de la convention premier emploi est prévu. Nous nous orienterons vers un renforcement administratif au service social.

Au niveau des recettes

L'intervention communale s'élève à 724.123,30 €

Le Fonds spécial de l'aide sociale est prévu pour 78.541,13 €
La contribution du maribel social est prévue.

En médiation de dettes :

L'intervention des pouvoirs publics est prévue pour 3.903,90 €.

En commission locale d'avis de coupure, guidance, aide sociale pour fourniture d'énergie :

Les recettes du Fonds social de l'eau, de la guidance énergétique et des allocations de chauffage sont prévues.

En autres actions sociales :

La contribution pour l'épanouissement socio-culturel est provisionnée.

En aide sociale :

Toutes les récupérations sont prévues au prorata des dépenses.

A la maison de repos et/ou MRS :

Le prix de journée a été indexé suivant l'index des prix à la consommation.

La contribution APE est de 38 points.

La recette INAMI est prévue et majorée.

En initiative Locale d'Accueil :

Les recettes sont prévues suivant la subvention de l'Etat.

Au service repas à domicile

Les recettes diminuent. La prévision est faite sur base de 2011.

Au magasin de seconde main :

Les recettes sont maintenues.

Aux titres-services :

Les recettes sont prévues sur base des prestations de 2011.

A la réinsertion socioprofessionnelle

Recettes au prorata des dépenses.

4 articles 60 mis à disposition de la commune sont prévus.

La charge communale pour ces 4 personnes est prévue.

La prévision des recettes et celle des dépenses s'élèvent à 3.884.783,25 euros.

Au service extraordinaire

Au niveau des dépenses :

A l'administration générale ;

Du matériel informatique est prévu.

A la MR/MRS

L'acquisition de téléviseurs, de matériel informatique, d'une baignoire et chaise à hauteur variable, de lits à hauteur variable, d'un soulève malade, d'armoires vestiaires, de matelas alternant, d'une cireuse, d'un logiciel nursing MRS est prévue.

D'une part pour répondre aux besoins et d'autre part pour répondre aux obligations de la RW relevées dans un rapport d'inspection.

Un dossier est introduit pour une série de ces équipements afin d'obtenir des subsides inscrit en recettes.

A l'initiative locale d'accueil :

L'achat d'un véhicule est prévu.

Au service repas à domicile :

Un véhicule est prévu car le véhicule actuel vieillit et engendre des frais. L'acquisition dépendra d'une demande de subsides prévus en recettes.

AU NIVEAU DES RECETTES

Prélèvements

La somme de 62.870 € est prévue par prélèvement sur le fonds de réserve extraordinaire.

La prévision des recettes et des dépenses du budget 2012 s'élève à 111.450 €

M. Smette s'étonne que les titres services soient un service déficitaire et que les chèques sport n'existent pas. Il ne comprend pas la raison pour laquelle la cuisine est déficitaire d'une façon récurrente. Il se demande si une analyse cohérente de ce service ne s'avérerait pas nécessaire.

Mme Loiselet répond que le service « titres services » a été créé pour sauver les personnes qui faisaient partie du service aides ménagères.

Les sociétés « titres services » autres que les CPAS engagent des personnes qui ne coûtent pas cher. D'autre part, le CPAS rencontre des difficultés lorsque des personnes sont malades, qui sont remplacées par des personnes en difficultés afin de leur donner du travail. Les remplacements s'avèrent difficiles car les personnes engagées ne respectent pas les horaires, leurs prestations et leurs charges de travail ce qui entraîne également leur éviction. Cela a une répercussion négative sur les utilisateurs. Ce service n'a pas pris l'ampleur souhaitée. Une publicité sera lancée très prochainement afin de refaire connaître ce service à la population. La plus grande perte résulte des congés de maladie.

Mme Loiselet poursuit en ajoutant que les chèques « sport » n'existent plus depuis deux ans.

Le service « repas à domicile » est déficitaire d'une façon récurrente avec du personnel qui y travaille avec des recettes au prorata des prix

des repas et le nombre de repas diminue ce qui entraîne une diminution des recettes. Dans la publicité des titres services, des informations seront données à la population suivant les questions qui se posent.

M. Smette demande si toutes les écoles facturent les repas reçus du CPAS au même prix ?

M. Fourez répond que cette remarque lui a été faite également et qu'elle a demandé le prix à chaque école.

Mme Loiselet ajoute que pour certaines familles, le CPAS intervient également dans le coût des repas des écoles et que son souci était de savoir si les écoles facturaient aux familles le montant correspondant à celui demandé aux écoles par le CPAS.

Ce budget est approuvé par 13 oui et 4 abstentions (PS + OSER)

Mme Christelle Loiselet et M. Jean-Pierre Berte, respectivement Présidente et Conseiller du CPAS ne prenant pas part au vote.

Il se résume comme suit :

A .Service ordinaire

Total des recettes : 3.884.783,25 €
Total des dépenses : 3.884.783,25 €
Intervention communale : 724.123,30 €

B. Service extraordinaire

Total des recettes : 111.450 €
Total des dépenses : 111.450 €

4. Finances communales - Utilisation du fonds de réserve - décision

- Considérant que le fonds de réserve extraordinaire présente après la modification budgétaire n°2 de l'exercice 2011 un solde de 269.323,34 € ;

-Considérant que ce montant peut être affecté au financement des dépenses extraordinaires ;

- Vu les dépenses extraordinaires prévues au budget de l'exercice 2012, pour lesquelles il a été prévu d'utiliser le fonds de réserve extraordinaire comme mode de financement, à savoir :

• 060/99551 (projet 2010/0003) : Tx énergétique salle R. Lefebvre – art.124/72360.2010	12.790,08 €
• 060/99551 (projet 2012/0001) : Achat matériel informatique – art. 104/74253.2012	5.000,00 €
• 060/99551 (projet 2012/0004) : Tx menuiserie maison rue Cure – art. 124/72360.2012	4.000,00 €
• 060/99551 (projet 2012/0005) : Achat mini-grue– art.421/74451.2012	50.000,00 €
• 060/99551 (projet 2012/0007) : achat tracteur agricole – art. 421/74398.2012	90.000,00 €
• 060/99551 (projet 2012/0019) : Tx toiture maison école Pecq – art. 722/72360.2012	7.500,00 €
• 060/99551 (projet 2012/0020) : Remplact chassis maison école Pecq- art.722/72360.2012	15.000,00 €
• 060/99551 (projet 2012/0021) : Clôture terrains foot – art. 764/72160.2012	30.000,00 €
• 060/99551 (projet 2012/0025) : P.T. – travaux égouttage – art.877/73260.2012	10.000,00 €
• 060/99551 (projet 2010/0016) : Libération capital Ipalle (Rue Sucrierie)- art.877/81251.2012	1.025,00 €
• 060/99551 (projet 2010/0017) : Libération capital Ipalle (Rue Verte) – art. 877/81251.2012	2.125,00 €
• 060/99551 (projet 2012/0026) : Acquisition caveaux – art. 878/72554.2012	20.000,00 €

- Vu les finances communales ;

Vu le code de la démocratie locale et de la décentralisation ;

Décide, à l'unanimité :

Article 1 : d'utiliser le fonds de réserve extraordinaire à concurrence d'un montant de 247.440,08 € au financement des dépenses extraordinaires suivantes :

• 060/99551 (projet 2010/0003) : Tx énergétique salle R. Lefebvre – art.124/72360.2010	12.790,08 €
• 060/99551 (projet 2012/0001) : Achat matériel informatique – art. 104/74253.2012	5.000,00 €
• 060/99551 (projet 2012/0004) : Tx menuiserie maison rue Cure – art. 124/72360.2012	4.000,00 €
• 060/99551 (projet 2012/0005) : Achat mini-grue – art.421/74451.2012	50.000,00 €
• 060/99551 (projet 2012/0007) : achat tracteur agricole – art. 421/74398.2012	90.000,00 €
• 060/99551 (projet 2012/0019) : Tx toiture maison école Pecq – art. 722/72360.2012	7.500,00 €
• 060/99551 (projet 2012/0020) : Remplact chassis maison école Pecq- art.722/72360.2012	15.000,00 €
• 060/99551 (projet 2012/0021) : Clôture terrains foot – art. 764/72160.2012	30.000,00 €
• 060/99551 (projet 2012/0025) : P.T. – travaux égouttage – art.877/73260.2012	10.000,00 €
• 060/99551 (projet 2010/0016) : Libération capital Ipalle (Rue Sucrierie)- art.877/81251.2012	1.025,00 €
• 060/99551 (projet 2010/0017) : Libération capital Ipalle (Rue Verte) – art. 877/81251.2012	2.125,00 €
• 060/99551 (projet 2012/0026) : Acquisition caveaux – art. 878/72554.2012	20.000,00 €

Article 2 : de transmettre la présente délibération aux autorités de tutelle ainsi qu'au Receveur communal.

5. Exercice 2012 – Budget communal – approbation – décision

M. Damien DELSOIR, Echevin des Finances, présente ce budget.

M. René Smette signale que lors de la Commission des Finances a été évoquée la consommation d'électricité et de chauffage des bâtiments. Il rappelle qu'il avait demandé d'obtenir un relevé basé sur les consommations qu'il a reçu de la Receveuse. Il souligne la difficulté d'y voir clair étant donné que l'on travaille par facture et non par période fixe. Il n'est donc pas possible de déceler si un bâtiment connaît des problèmes ou non.

Il suggère de travailler sur des relevés effectués par des membres du personnel à une date bien déterminée de façon à déceler les problèmes plus facilement.

Mme Charlotte Ngo Tonye demande s'il est prévu de faire quelque chose pour le Musée Jules Jooris.

M. Delsoir répond que rien n'est prévu au service extraordinaire.

Le Bourgmestre signale que le musée devrait venir dans les sous-sols du bâtiment Alphonse Rivière et qu'il attend toujours les plans de M. Jules Jooris.

M. Demortier intervient en disant que promesse avait été faite d'engager 4 personnes pour le musée et que l'absence de plans n'empêche pas la prévision d'une somme permettant la mise en ordre des sous-sols.

M. Demortier s'étonne que le montant de la vente de la cure d'Esquelmes ne soit pas prévu au budget, cela aurait, en effet, permis de travaux complémentaires.

Commentaires du groupe OSER sur ce budget

Je ne vais pas m'attarder sur les chiffres contenus dans ce budget, mais je constate que ce budget est vide de toute initiative et de tout engagement politique. En effet :

- Aucune somme n'est prévue pour les travaux à exécuter dans le sous-sol du centre Alphonse Rivière, cependant la promesse avait été faite lors de la visite des lieux, d'engager 4 personnes pour rénover cet espace, afin de pouvoir l'inaugurer en même temps que la bibliothèque !
- Aucune somme n'est prévue pour la réfection de la Place d'Hérinnes, alors que les maisons se fissurent par les vibrations causées par le revêtement de la route et les riverains ont un sommeil perturbé par le bruit provoqué par le passage du charroi.
- Aucune somme n'est prévue pour la rénovation de la Chaussée d'Audenarde, alors que voilà deux ans déjà, il avait été convenu en commission de prévoir un budget étalé sur dix ans pour refaire complètement cette chaussée qui se dégrade à une vitesse considérable.
- Aucune initiative n'est prise pour l'ouverture d'une crèche, pour l'implantation d'une infrastructure pour la jeunesse, ni pour l'installation d'un Conseil communal de jeunes, encore moins pour l'entretien et la mise en valeur du patrimoine, comme les collections du Musée, alors que cela figurait dans votre programme électoral !
En ce qui concerne la Salle Africaine, vous aviez cependant le devoir de l'entretenir et de la mettre en valeur comme cela avait été admis par le Conseil communal à l'époque suite à l'exigence du propriétaire qui en avait fait don !
- Vous mettez aussi en exergue la somme considérable dégagée pour les travaux, mais vous oubliez que depuis 6 ans rien n'a été fait, votre devoir était d'ailleurs d'effectuer un entretien régulier. On voit parfaitement que cette année vous allez saupoudrer un peu de travaux partout et pour cause !

Commentaire de M. Eric Mahieu

M. Eric Mahieu signale qu'en parcourant les annexes, il a vu les comptes du centre culturel. Etant commissaire aux comptes, il ne les a pas votés. Il se demande pourquoi ils figurent dans le budget communal.

Mme Fourez répond en tant que Présidente du centre culturel. Le Centre Culturel est tenu de déposer un compte auprès de la commune.

En tant que trésorier, M. Demortier s'est occupé de ce compte.

M. Demortier complète l'intervention de Mme Fourez en disant que c'est pour éviter les problèmes de l'année dernière où la Région Wallonne a refusé les subsides pour le Football Club d'Obigies, Léaucourt et le Centre Culturel qu'il fallait élaborer le compte. Dans le cas où une erreur est constatée, il est toujours possible de les modifier. Il souligne qu'avant son entrée en fonction en tant que trésorier, les comptes 2006, 2007 et 2008 n'ont

jamais été approuvés et que ce n'est qu'après l'approbation que le compte est signé.

Commentaire de M. Smette

La majorité nous dit que tout va bien. Mais en recettes, la rubrique impôts et taxes a encore augmentée de 150.000 € soit 4,5% en plus. La dotation de la commune a augmenté de 80.000 € en 2 ans, soit 13,6 sur 2 ans. Les dividendes de l'intercommunale d'électricité ont augmenté de 70.000 €, soit 24 % cette année et de 195 % en 2 ans.

Au total, sur 2012, 300.000 € de recettes faciles. Les réalisations de la majorité, ses investissements sont des réussites, les installations du FC Hérinnes, les réparations urgentes de l'Eglise de Hérinnes, les travaux aux écoles communales. Mais force est de constater que sans ces petits coups de pouce et l'aide de la minorité, ces dossiers n'auraient pas abouti aussi rapidement.

Quid de la bourloire de Léaucourt et des travaux de voirie urgents depuis 2009 si la minorité constructive n'avait pas apporté sa pierre à l'édifice. Vous vous êtes donc autosatisfaits de votre budget et de vos réalisations, je n'en attendais pas moins de vous. Je le suis un peu moins car au cours des cinq dernières années, majorité et minorité ont perdu trop de temps, trop d'énergie sur des dossiers qui, soit n'en valaient pas la peine soit sur des dossiers importants sur lesquels la majorité ne s'avait pas s'accorder et qui n'arrivaient même pas à la sanction communale. Cette énergie et ce temps auraient pu être consacrés à une rationalisation dans votre organisation, à des recherches de réductions de dépenses tant à la commune et au CPAS. Les deux monstres, celui de la salle Alphonse Rivière et celui de la rénovation du home sont toujours guettés par les photographes au cas où ils sortiraient la tête de l'eau, on en parle beaucoup mais on ne les voit jamais. Le financement de ces gros dossiers pour lesquels un maximum de subsides et la recherche des meilleures solutions possibles a quand même amené des remboursements conséquents que nous ne pouvons toujours pas quantifier aujourd'hui.

Je ne peux donc pas voter contre un budget qui contient un certain nombre de bonnes choses mais je ne peux pas non plus donner mon blanc seing devant tant d'incertitudes qui engageront la commune dans des dépenses conséquentes pour les dix ou vingt années qui suivent dans des proportions qu'il nous est toujours impossible d'estimer dans l'état de nos connaissances actuelles. Donc, je m'abstiendrai.

Commentaire de M. Aurélien Pierre

Tout d'abord, je tiens à remercier l'Echevin des Finances et la receveuse pour la commission des finances réalisée dernièrement. En effet, dois-je rappeler que pour le budget 2010, elle n'avait pas eu lieu. Je ne reviendrai pas sur les chiffres évoqués en commission, ainsi que ceux-ci discutés en début de conseil afin de ne pas allonger la séance.

Je tiens à attirer l'attention sur les dépenses importantes et inquiétantes qui sont cependant obligatoires et qui ne sont pas de notre responsabilité, je tiens à le signaler. Si on additionne les plus de 391000 € pour la zone de police et 350.000 pour le service d'incendie, nous atteignons 741.000 € annuel sur un budget de 6.200.000 € soit 12%. En ce qui concerne la gestion de l'équipe ARC élue en 2006 en majorité absolue, des dossiers inquiétants sont légions ; le centre Alphonse Rivière, la mise en conformité du CPAS a traîné pendant longtemps, le musée Jules Jooris est complètement oublié à tel point que vous n'avez toujours pas invité M. Jooris au Conseil communal alors qu'il en avait fait la demande il y a des mois, lors d'une réunion de développement rural sans parler de l'enlèvement des dossiers de développement rural et de la chaussée d'Audenarde sur ses 8 kms, sans parler du bulletin communal dont nous déplorons, ce mois-ci, les 3 ans d'absence. Il est vrai que sans bulletin communal, il ne faut pas se poser la question de savoir ce qu'on va y mettre. M. Aurélien Pierre rappelle que lors d'une législation précédente, M. René Fleuquin, Echevin en charge de cet organe d'information s'en occupait lui-même et seul, donc c'était réalisable. Mais, ne soyons pas pessimistes totalement. Effectivement, église de Hérinnes, R.C. Hérinnes et d'autres dossiers sont en train de sortir de terre ou sont sortis de terre. Au contraire, et également les dossiers qui avancent le sont pas la prise de responsabilité de la minorité. En effet, la commission des travaux, sous la houlette de la minorité a fait un travail conséquent d'analyse de l'ensemble d'une voirie communale en les répertoriant en trois degrés d'urgence, travail conséquent réalisé notamment par René Smette et Eric Mahieu.

Autre exemple : suite à une demande de notre groupe, un tour des écoles communales a été réalisé en date du 15 janvier et les travaux avancent, nous le reconnaissons. Encore un autre exemple : la rénovation de la bourloire qui a été initiée par notre groupe et le conseiller communal Eric Mahieu, en particulier ; conférence de presse, dépôt de points au Conseil communal, montage du dossier, contacts avec Infrasport et j'en passe. Ces quelques points positifs, la diminution de 10 € par ménage par la taxe sur les déchets nous poussent à ne pas voter contre ce budget mais plutôt à nous abstenir afin de donner un signal à cette commune. Je l'ai souvent dit : nous ne sommes pas une opposition qui s'oppose mais plutôt une minorité qui se veut constructive quand on lui en donne la possibilité.

Intervention de Mme Fourez

Mme Fourez regrette que le chiffre qu'elle a avancé dans le cadre des cuisines destinées aux écoles communales ne soit pas repris au budget. Elle ajoute qu'elle s'est faite conseillée par un professionnel et que son dossier était déjà très étoffé ! Le montant qu'elle a présenté s'avère correct. Elle souhaite, par conséquent, que ce montant soit repris au budget.

M. Delsoir répond que ce montant sera repris dans la modification budgétaire n° 1 car il n'était plus possible de modifier le budget qui était déjà parti à l'impression.

Mme Loiselet rétorque que tant que le budget n'est pas approuvé, il peut être modifié.

M. Delsoir répond qu'il préfère obtenir le chiffre correct.

Mme Fourez insiste sur la clarté de son dossier.

M. Demortier ajoute que ce dossier a été discuté en commission en justifiant que les derniers détails n'étaient pas là mais qu'il fallait inscrire cette somme. Il prend en exemple le cahier des charges, élaboré pour les châssis de la salle Roger Lefebvre dans lequel les finitions ont été oubliées.

M. Aurélien Pierre regrette que ce dossier ait mis un an pour venir à la surface.

Le budget est ensuite mis au vote :

- Vu la circulaire budgétaire du 29 septembre 2011 relative à l'élaboration des budgets des communes et des C.P.A.S. .

- Vu l'article L 1312-2 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation ;

- Vu le titre 2 - articles 7 à 16 du Règlement Général de la Comptabilité Communale ;

- Vu la réunion de commission des finances qui s'est tenue en date du 11 janvier 2012 ;

- Vu le code de la démocratie locale et de la décentralisation ;

Décide, par 10 voix « Pour » (Mmes Fourez, Loiselet et Ngo Tonye subordonnent leur vote positif que si les travaux d'installation d'une cuisine dans chaque école communale soient prévus dans la modification budgétaire numéro 1) et 5 abstentions (PS + A.DEMORTIER pour Oser R. SMETTE pour Ensemble) M.Demortier motive son abstention par le fait que le bon de commande pour les travaux de la Place de Hérinnes a été délivré (dans le cas contraire, il aurait voté contre) :

Article 1^{er} : d'arrêter le budget de la commune pour l'exercice 2012 aux chiffres repris ci-après :

Service ordinaire :

	Recettes	Dépenses	Boni/Mali
Exercice propre :	6.245.603,27	6.197.839,00	47.764,27
Exercice antérieurs :	1.474.821,06	3.943,00	1.470.878,06
Prélèvement :			
Résultat global	7.720.424,33	6.201.782,00	1.518.642,33

Service extraordinaire :

	Recettes	Dépenses	Boni/Mali
Exercice propre :	2.919.500,00	3.241.803,08	-322.303,08
Exercice antérieurs :	615.999,12	103.833,00	512.166,12
Prélèvement :	368.536,08	0	368.536,08
Résultat global	3.904.035,20	3.345.636,08	558.399,12

Article 2 : de transmettre la présente délibération aux autorités de tutelle ainsi qu'au Receveur communal.

6. Réponses du Bourgmestre aux questions

1) Rue Cache Malainne

Comme je vous l'avais déjà dit à plusieurs reprises, l'égouttage sera réalisé par IPALLE. Les eaux usées seront reprises par un Collecteur tandis que les eaux de pluie s'écouleront dans le fossé, il n'y a donc pas de raison de buser le fossé. Voir plan remis à M. Demortier en fin de séance.

2) Trottoir Avenue des Combattants

Il est exact que ces trottoirs devront être refaits dans le courant de cette année 2012.

3) Warcoing

- a) Les trous ont été réparés
- b) Le trou qui a été creusé par le riverain pour le raccordement de ses eaux usées. Il est à présent rebouché.
- c) Rue Neuve : une réunion sera prévue avec les riverains quand les impétrants auront terminé les travaux, normalement début mars.

4) Rue du Vieil Escaut

Des travaux provisoires ont été réalisés.

7. Réfection de la Chaussée d'Audenarde dans la traversée de la Place de Hérinnes

J'ai demandé, en effet, d'ajouter deux points à l'ordre du jour. Pour l'un d'entre eux, le fossé Cache-Malainne, le dossier sera solutionné dans quelques mois. En ce qui concerne le point relatif à la réfection de la Chaussée d'Audenarde, vous n'êtes pas sans ignorer que des maisons se fissurent depuis que cette chaussée a été analysée telle qu'elle se présente maintenant avec les grés, les plateaux et les trous dans les auto-bloquants. La population a demandé d'ajouter ce point à l'ordre du

jour. Elle a demandé également qu'un vote intervienne en fonction de leur souhait.

M. Demortier donne lecture de son projet de délibération.

M. Delsoir rappelle que la traversée du village, constitue une priorité dans le programme de développement rural. Il ajoute que lors de la réunion du développement rural prévue le 9 février, ce point est prévu à l'ordre du jour. L'ensemble de ce programme sera soumis à l'approbation du conseil communal lors de sa séance du 27/02/2012 et sera défendu à la CRAT, le 4 avril. La traversée de Hérinnes constitue la première priorité. M. Delsoir préfère avoir une vision globale de la traversée de la place de Hérinnes. En vue d'éviter de nouvelles dégradations aux maisons, M. Demortier propose que l'on mette une couche d'asphalte sur les pavés.

Au niveau du développement rural, trois ans se sont écoulés sans que rien ne se passe. De plus, toute une procédure administrative doit se mettre en marche retardant ainsi le début des travaux. M. Demortier insiste sur la pose d'une couche asphalte dans un premier temps, par respect pour la population et demande le vote.

M. Smette précise que lors de la commission des Finances, M. Demortier avait évoqué ces problèmes. Il a été convenu ce jour-là que si des travaux s'avéraient urgents par rapport aux affaissements, il fallait les faire le plus rapidement possible. Il ajoute que d'autres travaux tels que l'aire de dévoiement, les pavés et la Chaussée d'Audenarde mais que ceux-ci devaient faire l'objet d'une commission spéciale des travaux pour étudier ce problème en particulier. Il s'insurge quand il entend dire que cela ne provoque pas de fissures aux maisons car il a pu les constater personnellement.

Le Bourgmestre demande si un état des lieux avait été établi avant et après les travaux. M. Smette déclare qu'il faut faire quelque chose, mais après une analyse sérieuse.

M. Demortier insiste pour qu'un vote intervienne au sujet de la pose d'asphalte.

M. Aurélien Pierre signale qu'il a rencontré, il y a plus d'un an, les riverains en compagnie de M. Demortier, et effectivement ceux-ci réclamaient contre le bruit et les fissures. Il marque son accord pour poser une couche d'asphalte si cela peut diminuer immédiatement certains inconvénients.

M. Damien insiste pour une réflexion technique de l'ensemble du problème.

M. Smette propose une réunion rapide de la commission des travaux afin qu'une solution urgente soit trouvée pour remédier à ces problèmes.

M. Smette demande que les travaux soient réalisés avant les vacances.

Le point est ensuite mis au vote.

A l'unanimité, le conseil marque son accord pour effectuer les travaux le plus rapidement possible après qu'une commission technique se soit réunie et que rapport de cette réunion soit donné au conseil communal prévu le 27 février 2012.

8. Assainissement du fossé à la rue Cache Malainne

Le Bourgmestre donne l'historique du dossier tel que repris ci-dessous

DATE	DECISION	INSTANCE
07/01/2008	Endoscopie de tronçons d'égouttage rue des Prairies & sentier n° 37 : montant total de 4.360 € HTVA (prise en charge totale)	SPGE
01/02/2008	Accord sur le projet présenté	Conseil communal
05/2008	Enquête égouttage auprès des riverains pour raccordements particuliers	Commune de Pecq/Intercommunale IPALLE
25/08/2009	Demande accord des riverains et plan d'emprise (travaux sur terrain privé)	Bureau d'études HEINEN
26/10/2009	Décision sur le montant et le projet Le montant correspondant à la part communale (environ 53.000 € HTVA) couvre la réfection de la voirie sans égouttage	Conseil communal
11/12/2009	Adjudication : désignation adjudicataire	IPALLE/SPGE
14/01/2010	Demande avis à la commune sur le permis d'urbanisme	SPW DG04 : Fonctionnaire délégué
25/01/2010	Avis favorable sur le permis d'urbanisme	Collège communal
16/02/2010	Accord sur prise en charge des travaux au montant de 157.723,25 € et désignation de l'adjudicataire	SPGE
	Désignation adjudicataire	IPALLE
01/03/2010	Accord sur la désignation de l'adjudicataire	Collège Communal
18/03/2010	Octroi du permis d'urbanisme pour l'ensemble du projet (y compris part communale)	SPW DG04 : Fonctionnaire délégué
04/2010	Accord des riverains pour cession à titre gratuit du terrain nécessaire à la réalisation des travaux	Commune de Pecq
09/05/2011	Accord délégation comité d'acquisition	Conseil communal
31/05/2011	Réunion de chantier avec les riverains	Commune de Pecq + IPALLE

9. Questions

a) M. René Smette

M. Smette souhaite savoir si les problèmes du module placé à l'école communale ont été réglés. (éclairage, porte, persiennes)
Le Bourgmestre répond que tous les problèmes ne sont pas encore réglés.

b) M. André Demortier

1. Les nouvelles clefs pour la maison du village et la salle Roger Lefebvre.

Les changements de serrures de ces locaux engendrent de nombreux problèmes aux responsables de groupements ou sociétés qui utilisent régulièrement la maison du Village, par le manque de clefs à mettre à disposition. Même le responsable communal des fêtes et cérémonies n'en possède pas ! Quid des interventions en urgence surtout à la maison du Village.

Les navettes obligées à devoir entreprendre pour les prises et remises de clefs à Pecq demandent parfois que les utilisateurs prennent congés de leur employeur, car le vendredi après-midi, la commune est fermée.

Il serait urgent de solutionner le problème, peut-être par l'intermédiaire du concierge d'Hérinnes ! Cela éviterait certainement de colporter dans le village que j'ai refusé tout dernièrement de donner la clef pour que les « Peccadilles » répètent à la maison du Village !

Comme quoi tout est bon pour essayer de me discréditer, en cette période, car j'en connais peut-être un peu trop !

2. Le CCB pour l'enseignement

Les jours passent et le CCB pour le secteur de l'enseignement n'est toujours pas mis en place. Qu'attendez-vous ? Cela m'étonnerait que cette lenteur puisse être mise sur le compte des organisations syndicales.

Le Bourgmestre répond qu'une réunion de la COPALOC aura lieu le 15 février 2012.

3. Courrier de l'Entreprise Petit pour la Place d'Hérinnes

Un courrier venant de l'entreprise Petit a été adressé à la Commune signifiant une faible participation à une éventuelle réparation de la Place d'Hérinnes, et ce courrier ne semble pas se trouver dans le service ! Qu'en est-il ?

Le Bourgmestre répond qu'il était bien dans le dossier.

4. Le travail salopé de la Wateringue

Le grand courant d'Hérinnes à Obigies a été curé dernièrement à la demande de la Wateringue. Ce travail a été véritablement salopé, par le dépôt de boues contenant des objets les plus divers sur des prairies, sur des chemins agricoles et les roseaux coupés s'amassent à l'entrée des ponts limitant l'écoulement normal des eaux vers Pottes ! Je demande votre intervention pour remédier à ces inconvénients.

Le Bourgmestre répond que la firme Delabassée doit revenir pour divers endroits mais que cela engage la responsabilité de la wateringue dont un responsable viendra sur place.

5. La vente de la cure d'Esquelmes

Lors des négociations préalables à la vente, que ce soit chez le notaire ou au cours de la séance publique pour la vente, vous aviez annoncé que vous aviez un acquéreur pour 350.000 € si cette vente n'était pas publique ! Je vous demande dès lors pourquoi cet acquéreur ne s'est pas manifesté, car il aurait fait une bonne affaire pour 270.000 €.

De la poudre aux yeux comme d'habitude !

Le Bourgmestre répond qu'il y a un petit souci mais qu'il ne peut pas en dire plus.

6. Les vœux du Bourgmestre

La question m'a été posée de savoir pourquoi cette année, les organisations syndicales n'ont pas été conviées. Ne sachant pas la ou les raisons, je vous pose la question afin de pouvoir transmettre l'explication !

Le Bourgmestre répond que ce n'est pas lui qui a fait les invitations.

7. Le statut administratif et pécuniaire au CPAS

J'ai eu l'occasion dernièrement de rencontrer des fonctionnaires de l'ONSS, et il semblerait que le CPAS risque de payer la facture si le Statut Administratif et Pécuniaire du personnel n'est pas présenté ! Renseignements pris auprès de notre représentant au conseil du CPAS, il me revient que ce n'est pas par manque de rappel de la Présidente au cours des réunions, étant donné que les documents élaborés par Mme Daouri, juste avant son départ sont toujours dans les fonds baptismaux !

Je comprends difficilement le pourrissement de ce dossier, étant donné que lors des attaques répétées envers le CPAS, certains ont crié au scandale, il y a environ un lorsqu'une montée de bouclier avait été organisée envers la présidente concernant cette problématique, et maintenant c'est le calme plat, alors qu'il y aurait effectivement urgence !

Pouvez-vous m'éclairer sur le sujet !

J'en terminerai par une information au public. Comme certains ont pu le constater ce matin dans les éditions de l'Avenir, la table ronde de Pecq a été rendue publique, et c'est Samuel Denis qui a été obligé de siéger au nom d'OSER pour ne pas laisser une chaise vide, étant donné que j'ai personnellement été exclu. Le motif évoqué étant ma trop grande monopolisation d'un débat, mais je pense bien que le véritable motif est tout autre. Enfin !

J'ai pu lire aussi que la situation était désastreuse au CPAS, alors qu'aucune remarque de ce genre ne figure dans aucun PV de concertation Commune/CPAS.

A ce sujet, je me permets de reprendre une maxime de GALILEE « toutes les vérités sont faciles à comprendre une fois découvertes, encore faut-il permettre de les découvrir »

A ce sujet, Mme Ngo Tonye a dû décliner cette invitation pour des raisons privées mais majeures. En d'autres temps, elle respecte toujours ses engagements. Elle ajoute, que pour elle, la loyauté est une chose très importante et que son chef de file aurait dû être invité ainsi que l'ont été les chefs de file des autres partis.

Intervention de M. Aurélien PIERRE

L'intéressé abonde dans le sens de M. Demortier, en ce qui concerne la présence de syndicats lors de la présentation des vœux.

Il ajoute qu'en ce qui concerne le CPAS, la Présidente a le droit de présenter ses vœux mais, il trouve anormal que les conseillers du CPAS n'aient pas été invités. Dans les autres CPAS, l'ensemble des conseillers est invité.

Mme Loiselet répond que chaque année, elle remet ses vœux aux pensionnaires. C'est le collège qui invite à la remise des vœux. Il y a deux ans, j'ai été évincé de la parole. Depuis lors, j'envoie, par courrier, mes vœux à tous les membres du personnel.

10. Procès-verbal de la séance précédente - approbation

- a) M. René SMETTE tient à faire une remarque au sujet du procès-verbal conjoint Commune/CPAS.

Au point 3, lorsque la parole a été donnée au personnel et que Patrick Delgrange a pris la parole au nom du personnel, il avait posé des questions précises qu'il a rappelées en fin de séance, je pense être le seul à lui avoir répondu, mais cela ne figure pas dans le procès-verbal.

M. Demortier rétorque qu'il a été le premier à répondre que deux solutions étaient possibles, soit abandonner la situation CPAS entraînant ainsi la suppression du home, soit faire les travaux nécessaires, étant donné l'obligation.

Mme Christelle Loiselet ajoute qu'elle a répondu également mais que les réponses de chaque parti politique ne se trouvent pas dans le procès-verbal.

Mme Loiselet précise également que dans le procès-verbal commun, deux choses sont à rectifier :

- Après le 2, il est cité un terme qui n'est pas adéquat et qu'il y a lieu de dénommer « unité » pour personnes désorientées.
- Il y a également lieu d'ajouter que les subsides qui pourraient être obtenus sont calculés sur les lits existants et non sur les lits prévus dans le projet. Dans le procès-verbal, l'inverse est indiqué.

Mme Loiselet poursuit par une autre remarque. Lorsque M. Pierre Delhaye prend la parole, elle souhaite que figure dans le procès-verbal qu'elle lui demande de préciser ce qu'il avance mais qu'elle n'obtient pas de réponse.

- b) Mme Fourez répond qu'elle avait déjà répondu lors de la séance précédente mais que cela n'avait pas été acté. Sa réponse était de proposer à M. Aurélien Pierre de prendre rendez-vous avec elle afin de lui montrer les comptes de ASBL.

M. Demortier intervient pour la place de Pecq qui pose également problème. Dans le cadre du plan d'urgence, il tient à rappeler qu'il est opportun de résoudre le problème de sécurité de la place de Pecq. En effet, les poteaux et les murets empêchent le charroi d'arriver à l'arrière. Les jours de marché, en cas d'intervention des pompiers, il n'est pas possible d'accéder à l'arrière.

Le Bourgmestre répond qu'il n'y a aucun problème de passage.

Il tient donc à ajouter ainsi que les jours de marché.

Il ajoute également qu'en ce qui concerne la cité de Hérinnes, il est important de voir figurer la réponse du Bourgmestre concernant l'expropriation des terres pour les 33 maisons sociales à Hérinnes.

Il confirme qu'il y a bien une enveloppe prévue aux Heures Claires pour le propriétaire, en compensation de l'erreur, mais que je ne pouvais être mis au courant du montant comme indiqué par M. Brochet.

De même en ce qui concerne la rue Neuve, le Bourgmestre avait confirmé qu'il n'y aurait pas de fil électrique sur les façades des immeubles.